



Accompagner le test d'activités  
en agriculture paysanne  
dans les Côtes d'Armor

# Formation Paysan Créatif

Une année pour construire votre projet  
d'installation en agriculture !



Deuxième session d'appel  
Nouvelle date de fin d'inscription : le 18 septembre 2019

Vous avez un projet  
d'installation en agriculture  
paysanne et vous souhaitez  
vous tester avant de  
vous lancer ?

**Avez-vous pensé à la Formation  
Paysan Créatif ?**

C'est une formation sur un cycle entier de  
production pour permettre aux porteurs/-euses  
de projet agricoles d'acquérir les compétences  
entrepreneuriales et techniques nécessaires pour  
créer son activité en agriculture.

**Appel à candidature 2019**

# Déroulé de la formation

Cette formation s'organisera sur un an avec :

**1449 heures de formation technique** chez un paysan de sa production pour approfondir ses connaissances techniques

**10 jours de formation en collectif** sur l'entrepreneuriat en agriculture (Intégration dans le territoire, dimensionnement économique de son projet, communication, commercialisation, l'organisation du travail, financements...) à raison d'une journée par mois environ

**un accompagnement individualisé** sur son projet avec :

- ❖ Un paysan référent technique : formateur sur l'aspect technique, dimensionnement économique...
- ❖ Un paysan référent territorial et un groupe d'appui local : faciliter l'ancrage territorial, aide à la recherche de financement, aide au développement des circuits de commercialisation, mobilisation du foncier, réseau d'entraide...
- ❖ Un appui conseil individualisé (entretiens avec l'accompagnateur de la CIAP 22)

## Durée de la formation

Formation sur **12 mois**

Démarrage le **18 novembre 2019**

Durée hebdomadaire de la formation : **35h**

## Lieux de la formation

Les 10 jours de formation en salle à **Saint-Brieuc** ou dans des **fermes du 22**

La formation technique s'effectue **chez un paysan** qui exerce dans la production dans laquelle vous souhaitez vous installer.

## Public cible

Les personnes ayant **un projet d'installation en agriculture**

Les personnes en **reconversion professionnelle**

## Tarif

240 euros

*Possibilité de rémunération prise en charge par le Conseil Régional ou par Pôle emploi*

## Pré-requis à l'entrée en formation

- ❖ Avoir ciblé son territoire d'installation (à l'échelle d'une communauté de communes). Cela assure une réelle insertion territoriale du porteur de projet pendant la formation.
- ❖ Avoir défini sa production
- ❖ Avoir un diplôme de niveau IV (toutes formations confondues) ou équivalent qui garantit la capacité du porteur de projet à entreprendre.
- ❖ Être demandeur d'emploi

## LES ETAPES DE SÉLECTION

**1. Date limite de dépôt des dossiers : 18 sept 2019** par voie numérique en PDF

**2. Rencontre des porteurs/-euses de projets pré-sélectionnés : les 10 et 27 septembre 2019**

*Vous serez contacté en amont pour connaître votre date d'audition*

## CONTACTS

Pour tous renseignements et demander le dossier d'inscription, contactez :

CIAP 22  
Virginie DUVAL  
07.69.21.45.75  
ciap22@orange.fr

*Nos partenaires financeurs de la formation :*

